



RÉSOLUTION

Promouvoir la profession enseignante – une campagne pour la solidarité, l'égalité, la démocratie et le développement durable

Adopté par la Conférence du CSEE, la conférence régionale de l'Internationale de l'Education,
réunie le 1-2 décembre 2020

Faisant suite et conformément aux résolutions adoptées par le 8ème Congrès de l'IE à Bangkok en 2019, aux résolutions adoptées à la Conférence du CSEE à Belgrade en 2016 et à la Conférence spéciale à Athènes en 2018, cette Conférence du CSEE

Affirme ce qui suit:

1. Au cours de ces dix dernières années, les inégalités socio-économiques, le chômage, l'exclusion sociale, la répartition inégale des richesses, l'accès inégalitaire aux ressources, ainsi que la prédominance d'une vision individualiste au détriment d'une approche collective, ont conduit à toute une série de questions mettant en péril les principes fondamentaux de la démocratie, de la solidarité, de la non-discrimination, de l'Etat de droit, de l'égalité et du respect de la dignité humaine sur lesquels se fonde notre société. Alors que nous assistons à la propagation des politiques néolibérales, du populisme et des discours politiques conservateurs ou d'extrême droite, offrant un terreau favorable à la radicalisation, à la xénophobie, aux stéréotypes et aux attaques extrémistes, la question de la migration, la quatrième révolution industrielle et les politiques pour l'urgence climatique ne sont pas suffisamment et adéquatement abordées par les institutions européennes et les gouvernements nationaux.
2. En 2020, le monde entier, dont la région européenne, est confronté à une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, due à la pandémie de COVID-19. Cette crise a eu et aura un impact majeur sur le secteur de l'éducation, le personnel de l'éducation et les étudiant-e-s, ainsi que sur le respect des droits fondamentaux et syndicaux, la qualité du dialogue social, l'égalité, la démocratie et l'inclusion en Europe. A la suite des mesures de quarantaine et d'isolement introduites par la plupart des gouvernements européens, les écoles, les universités et les établissements scolaires ont été contraints de se tourner vers l'enseignement à distance. Cette situation pose un certain nombre de problèmes importants pour le personnel de l'éducation, notamment l'insuffisance des outils numériques, la question de la protection des données personnelles, le respect de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle, ainsi que la formation des enseignant-e-s pour l'enseignement à distance, le maintien des emplois, des salaires et des prestations sociales, la charge de travail, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et le bien-être psychosocial.



2020

ETUCE CONFERENCE

El European Region



3. La fermeture des écoles et des universités en raison du confinement a amené chacun-e à comprendre le caractère essentiel des établissements scolaires et leur rôle dans la société. Ces établissements font bien plus qu'enseigner à des élèves. Ils leur offrent une protection, des soins, une sécurité, une structure et une opportunité d'interagir avec leurs pairs, ainsi qu'avec les enseignant-e-s et le personnel de l'éducation en qui ils-elles ont confiance. A cet égard, la crise nous a ouvert les yeux sur les différentes missions du secteur de l'éducation et de son personnel et sur ce que la société attend d'eux. Les quelques mois d'enseignement et d'apprentissage en ligne ont déjà mis à nu les pertes globales en matière d'apprentissage et les impacts négatifs sur le bien-être des élèves et leur motivation face à l'apprentissage, en raison de l'absence d'un enseignement présentiel. Il apparaît clairement que, même si l'enseignement en ligne ou à distance peut représenter une valeur ajoutée, il ne remplacera jamais l'enseignement dispensé dans une classe.
4. Au lieu de faire valoir une approche cohérente de la solidarité pour appréhender ces défis et y apporter des réponses collectives, bon nombre de gouvernements se retranchent derrière leurs intérêts nationaux, réduisant à néant les objectifs déjà atteints dans le domaine de l'égalité, de l'inclusion et de la non-discrimination, ouvrant la voie à la stigmatisation, aux processus antidémocratiques et antisyndicaux, ou encore, à l'érosion des droits humains.
5. Alors que l'Europe s'enfonce dans la récession la plus profonde depuis le siècle dernier dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et que les gouvernements vont devoir accroître la protection sociale et le soutien à la santé publique, tandis que les niveaux de dette et de déficit publics atteignent des niveaux sans précédent, certains pays européens se refusent à prendre des engagements pour stimuler les investissements publics dans l'éducation, en vue de garantir des systèmes éducatifs durables, adéquats et équitables.
6. D'autre part, nul ne peut plus ignorer les conséquences catastrophiques d'une approche non durable de notre environnement et de ses ressources naturelles. Ces dix-neuf dernières années (depuis 1998) ont été les plus chaudes de notre histoire, provoquant l'élévation du niveau des mers, l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, la destruction des forêts et des lacs, les niveaux dangereux de la pollution atmosphérique, les pénuries d'eau et de nourriture, la perte de la biodiversité, ainsi que toutes les autres conséquences dramatiques de cette crise environnementale. Ces problèmes environnementaux accentuent considérablement le fossé socio-économique entre les populations, les pays et les régions, et touchent plus sévèrement les groupes socialement défavorisés et les pays plus pauvres sur le plan économique.
7. En parallèle, les sociétés modernes sont confrontées à une transformation sans précédent due à la révolution numérique ainsi que le recours à l'enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19, qui imprègne tous les aspects de notre vie. La numérisation modifie en profondeur notre paysage sociétal et économique, en particulier le monde du travail. Les avancées technologiques mettent en péril la pertinence même de secteurs entiers, avec un impact direct sur l'emploi de leurs travailleur-euse-s, et créent de nouveaux domaines de travail et d'expertise nécessitant en retour un nouvel ensemble de compétences. En plein cœur de la numérisation de nos sociétés modernes, le secteur de l'éducation est mis au défi d'exploiter adéquatement le potentiel des technologies et doit chercher à anticiper et à atténuer son incidence potentiellement négative sur la qualité de l'éducation.
8. Plusieurs cadres définissent clairement les objectifs et les cibles pour la solidarité, la démocratie, l'égalité et la durabilité, entre autres les [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#), le [Socle européen des droits sociaux](#), la [Déclaration et le Programme d'action de Beijing](#) pour l'égalité des genres, la [Déclaration de Paris sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de](#)



[liberté, de tolérance et de non-discrimination](#), le [Pacte vert pour l'Europe](#), et d'autres instruments internationaux et européens. Ces principes sont également énoncés dans les documents politiques centrés sur l'éducation tels que la « [Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) », et les communications de la Commission européenne « [Construire une Europe plus forte : le rôle des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la culture](#) » et « [Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture](#) ». Toutefois, l'évaluation de leur mise en œuvre montre que l'Europe est loin d'avoir atteint le strict minimum en ce qui concerne ces objectifs. Le manque de volonté politique et d'investissements publics pour le déploiement des stratégies et des politiques en matière d'égalité et de non-discrimination est considéré comme l'une des principales causes de la persistance des nombreuses inégalités en Europe.

Souligne ce qui suit:

9. Tous les facteurs précités ont des conséquences indéniables sur nos systèmes éducatifs, la communauté éducative et le personnel de l'éducation et, par conséquent, sur les syndicats de l'enseignement. Les systèmes éducatifs doivent se développer, innover et se transformer afin de pouvoir préparer des citoyen-ne-s ouvert-e-s d'esprit, responsables, sensibles à la culture et porteur-euse-s de solides valeurs démocratiques, tout en veillant à préserver et à renforcer la gratuité des services d'éducation publics.
10. Compte tenu de la diversité de la main-d'œuvre, il importe que celle-ci se reflète parmi les membres des syndicats et que ces derniers soient les représentants du large éventail de besoins différents de cette main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation.
11. En cette période de mutations sociétales, de pandémie virale, de crises migratoires et des réfugié-e-s et d'exacerbation de l'individualisme, l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté démocratique, ainsi que le développement durable, sont essentiels pour former des citoyen-ne-s, engagé-e-s, actif-ive-s et critiques, développer le sentiment d'appartenance et offrir à l'ensemble des apprenant-e-s, en particulier les plus défavorisé-e-s et les plus marginalisé-e-s, la possibilité de jouer un rôle actif dans la société. Nous sommes les citoyen-ne-s d'une planète en danger. Cela nécessite un programme d'études pratique et complet, des cadres politiques d'accompagnement pour l'éducation à la citoyenneté. Il est indispensable de prévoir une période suffisamment longue dans le calendrier, des lignes directrices précises pour aborder ces questions et un soutien professionnel pour les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation en général.
12. Il importe de revoir les corrélations entre les différentes matières et composantes au sein du système éducatif afin d'initier un processus de pensée différente, en vue de préserver non seulement notre climat, mais aussi notre planète entière. En tant que maillons de notre société, nous devons adopter un mode de vie beaucoup plus durable, qui doit commencer et se refléter dans l'éducation.
13. Les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation en général sont également face à une diversité toujours plus grande parmi les apprenant-e-s, dont les réalités, les langues, les ancrages culturels et la situation économique sont différents ; ils estiment souvent leur préparation insuffisante, non seulement pour répondre aux besoins de chaque apprenant-e mais également pour résoudre des problèmes tels que les conflits identitaires, les discussions controversées, les fausses informations, l'influence des réseaux sociaux sur les étudiant-e-s, etc.
14. La diversité croissante nécessite également des écoles et des systèmes éducatifs offrant à l'ensemble des élèves issu-e-s de milieux socio-économiques, linguistiques et culturels différents la possibilité de se rencontrer, d'interagir et de tirer des enseignements mutuels. Dans les écoles qui enregistrent une



grande concentration d'élèves défavorisé-e-s ou issu-e-s de milieux très diversifiés, il est particulièrement difficile de leur offrir l'égalité des chances et de répondre à leurs problèmes. Il s'agit d'une question centrale qui n'est toujours pas suffisamment prise en compte, non seulement dans la formation des enseignant-e-s, mais aussi dans le cadre du financement de l'éducation et de l'attrait de la profession.

15. Les établissements scolaires et le secteur de l'éducation, fondés sur les principes de l'égalité des chances, la gouvernance démocratique, la mise en valeur de la diversité des opinions et des expériences, les libertés académiques et l'autonomie professionnelle des enseignant-e-s et du personnel de l'éducation en général, sont des composantes inhérentes au développement durable de l'éducation et de la société européenne au sens large, ainsi que des éléments fondamentaux permettant de garantir que tous ces principes d'égalité, d'inclusion et de non-discrimination au sein de l'éducation et de la profession enseignante pourront apporter des résultats concrets et ne resteront pas une simple déclaration de droits.
16. Si l'on souhaite des systèmes éducatifs inclusifs, durables et de qualité, basés sur les principes de l'égalité et de la démocratie, il importe en priorité de proposer une profession enseignante attrayante, dotée d'un statut élevé au sein de la société et offrant des rémunérations, des régimes de retraite et des conditions de travail décentes, des charges de travail appropriées, des programmes de développement professionnel continu adaptés aux besoins des enseignant-e-s, des lieux de travail collaboratifs, sains et sûrs, tant sur le plan physique que psychosocial, ainsi que des perspectives de carrière attrayantes. Une profession enseignante attrayante signifie également plus d'égalité et de diversité parmi le personnel de l'éducation.
17. La numérisation au sein du secteur de l'éducation et l'enseignement à distance apporteront leur lot de nouveaux défis pour la profession enseignante et l'ensemble de la communauté éducative. Les principaux points préoccupants sont notamment le développement de politiques et de pratiques pour l'enseignement et l'apprentissage adaptées à l'ère numérique, toutes les questions concernant l'impact de l'utilisation des nouvelles technologies sur l'emploi et les conditions d'emploi et de travail des employé-e-s de l'éducation, la privatisation et la commercialisation des outils pédagogiques numériques, la protection des données personnelles, ainsi que les questions entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des systèmes éducatifs, notamment les questions éthiques. La pandémie COVID-19, par une transition forcée vers l'enseignement à distance, a eu un impact et mis en lumière un certain nombre de problèmes majeurs liés au temps de travail, à la charge de travail, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et à la santé et la sécurité (y compris le bien-être psychosocial) du personnel éducatif qui doivent être abordés et réglés en vue de garantir des conditions de travail adéquates et attractives dans le secteur de l'éducation.
18. D'autre part, l'introduction des outils numériques, et les pressions croissantes pour les utiliser, en vue d'assister l'enseignement et l'apprentissage, suscitent de plus en plus d'inquiétudes pour l'avenir de la profession enseignante. En effet, les technologies numériques adaptées au secteur de l'éducation sont vendues aux gouvernements et aux établissements scolaires comme étant des techniques d'enseignement innovantes, et sont susceptibles d'être utilisées à mauvais escient dans le but de remplacer enseignant-e-s. Ce scénario mettrait gravement en péril la qualité de l'éducation, étant donné que les enseignant-e-s et les interactions avec leurs apprenant-e-s jouent un rôle central pour développer les connaissances liées à un sujet spécifique, ainsi que pour l'égalité, l'esprit critique et les compétences sociales et émotionnelles. La crise du COVID-19 a clairement démontré que les enseignant-e-s étaient au cœur du processus d'enseignement et d'apprentissage. Alors qu'une grande partie des systèmes éducatifs à travers l'Europe a fermé écoles, universités et autres établissements d'enseignement, pour basculer vers un enseignement en ligne, le personnel éducatif a fait preuve d'une grande flexibilité et d'une capacité extraordinaire à s'adapter aux nouvelles circonstances et aux nouvelles méthodes



d'enseignement afin de maintenir le lien pédagogique avec les étudiant-e-s et le contact avec les parents et les communautés. Raison pour laquelle il faut avant tout veiller à ce que l'introduction des technologies numériques dans les établissements scolaires et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ne conduise pas à une déprofessionnalisation des éducateur-ric-e-s et respecte pleinement leur autonomie professionnelle et leur liberté académique. En effet, les professionnels de l'éducation devraient plutôt être soutenus par des investissements publics et impliqués dans le développement des technologies, des outils numériques et des contenus pédagogiques pour l'éducation, ainsi que dans les prises de décisions concernant leurs modalités d'utilisation (quand et où).

19. L'introduction de nouveaux outils numériques innovants dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage nécessite un niveau de financement public adéquat. Ne pas tenir compte de ce facteur aggraverait les inégalités existantes en matière d'accès à l'éducation de qualité, comme lors de la pandémie COVID-19, durant laquelle nous avons pu constater que la fracture numérique et l'accès inégal au matériel d'enseignement et d'apprentissage à distance étaient étroitement liés au contexte socio-économique et géographique des étudiant-e-s et des enseignant-e-s. Les gouvernements à travers l'Europe plaident déjà en faveur d'une augmentation du nombre de partenariats public-privé, afin d'intégrer les outils numériques à l'éducation. La réflexion collective concernant les points susmentionnés et la numérisation au sein de l'éducation en général nécessitera d'inclure en priorité les expertises, points de vue et expériences des syndicats de l'enseignement à tous les niveaux.
20. Le dialogue social est un mécanisme inhérent à la société démocratique. L'Europe ne pourra brandir l'étendard du progrès social, de la justice sociale et du développement économique, qu'à la seule condition de respecter et promouvoir le droit du personnel de l'éducation à participer, au travers des syndicats de l'enseignement, au processus de consultation, de préparation des propositions et aux négociations pour le droit à travail décent et à des conditions de travail équitables, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre des politiques éducatives. Mécanisme efficace, cohérent et inclusif régissant les relations entre le personnel de l'éducation, les employeurs et les gouvernements, que ce soit aux niveaux local, régional, national ou européen, le dialogue social demeure essentiel pour le développement durable en Europe. Respecter les droits fondamentaux que sont la liberté syndicale et la négociation collective et renforcer les capacités des partenaires sociaux à s'engager dans le dialogue social sont des conditions préalables indispensables si l'on souhaite exploiter le potentiel de croissance inclusive et durable de l'Europe et faire face à la gravité des répercussions sociales sur l'éducation et la société.
21. La solidarité est l'essence même des syndicats et un pilier fondamental des droits syndicaux. Face aux menaces telles que la commercialisation et la privatisation de l'éducation, les populismes et les discours d'extrême-droite, la crise climatique et les atteintes aux droits syndicaux, les syndicats de l'enseignement doivent collaborer non seulement entre eux, aux niveaux régional, national, européen et mondial, mais également au sein du mouvement syndical de l'éducation et avec les parties prenantes de l'éducation. Par ailleurs, le poids que représente la nécessité de s'adapter à une société en rapide évolution ne doit pas être supporté uniquement par le secteur de l'éducation : il s'agit d'une responsabilité devant être partagée par l'ensemble des acteurs de la société civile.
22. Les principes de solidarité, d'égalité et d'accroissement de la diversité sont également des facteurs cruciaux pour la structure des syndicats de l'enseignement eux-mêmes. Afin de pouvoir retrouver leur place au sein de la société et renforcer leur voix et leur rôle, les syndicats de l'enseignement doivent se montrer plus actifs en répondant aux besoins de l'ensemble du personnel de l'éducation, en soutenant la diversité des points de vue et expériences parmi leurs membres et en s'engageant auprès des groupes les plus marginalisés ou sous-représentés au sein du secteur de l'éducation.



2020

ETUCE CONFERENCE

El European Region



Confirme l'engagement des organisations membres du CSEE à:

23. Continuer à promouvoir le rôle essentiel de l'enseignement dans l'éducation à travers les politiques éducatives européennes et nationales ainsi qu'à travers leur mise en œuvre.
24. Renforcer le travail dans le domaine de l'égalité, de l'inclusion et du développement durable au sein de l'éducation et de la profession enseignante et faire valoir ces thématiques au travers du dialogue social et de la négociation collective à tous les niveaux.
25. Travailler au renforcement du dialogue social et des droits syndicaux et faire en sorte que les partenaires sociaux soient pleinement reconnus, sur un pied d'égalité, dans le cadre du dialogue social sectoriel pour l'éducation à tous les niveaux et en tout temps, même lors de crises et autres circonstances extraordinaires.
26. Réclamer une augmentation des investissements dans l'éducation publique et un calibrage des budgets de l'éducation publique capable de fournir suffisamment de ressources publiques prévisibles et durables, demander de garantir la responsabilité des gouvernements, l'examen public et la transparence en ce qui concerne les budgets de l'éducation afin de pouvoir évaluer la distribution équitable des ressources publiques et s'assurer qu'elles répondent aux besoins des groupes les plus marginalisés de notre société.
27. Se mobiliser contre toute tentative de livrer les systèmes d'éducation à la marchandisation, à la privatisation et à la commercialisation - une menace pour les objectifs sociaux et collectifs plus larges, comme l'équité, la cohésion sociale et l'inclusion.
28. Plaider en faveur d'un renforcement du cadre juridique et éthique, du financement public des infrastructures et des équipements TIC et de la formation initiale et continue des enseignant-e-s, afin de s'assurer que les enseignant-e-s et les élèves pourront tirer parti de la numérisation.
29. Faire pression pour une intégration efficace et globale de l'éducation aux droits humains, à la citoyenneté démocratique et au développement durable dans tous les systèmes éducatifs de la Région européenne. Coopérer pour exiger que les enseignant-e-s puissent exercer leur responsabilité professionnelle dans le cadre du développement de l'éducation dans ces domaines, en faisant valoir leur autonomie professionnelle, leur éthique professionnelle et leur liberté académique.
30. Garantir la participation active des syndicats de l'enseignement à la préparation et au suivi de toutes les réformes et développements politiques pour l'éducation (y compris la formation des enseignant-e-s) aux niveaux européen, national et local, ainsi que leur participation aux discussions portant sur l'enseignement des questions environnementales, en se basant sur les 17 Objectifs de développement durable, qui constituent une solide base pour la construction d'un monde durable sur le plan environnemental et plus juste sur le plan économique et social.
31. Développer la capacité des syndicats de l'enseignement et de leurs affilié-e-s pour toutes les questions liées à l'égalité, l'inclusion, la démocratie et le développement durable.
32. Promouvoir une approche holistique du système éducatif centrée sur l'intégration de chaque membre au sein de la société et préparer des citoyen-ne-s responsables connaissant leurs droits et obligations et cultivant le respect mutuel, l'égalité des chances et la diversité.



33. Revendiquer une formation professionnelle initiale et continue de haute qualité, ainsi qu'un soutien professionnel pour les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation, adaptés à leurs besoins, afin de pouvoir offrir une éducation véritablement inclusive et diversifiée sur le plan social et culturel, dotée de méthodes et d'outils modernes (y compris les moyens numériques, la formation linguistique et l'assistance aux enseignant-e-s).
34. Promouvoir des établissements scolaires se basant sur les principes de l'égalité et de l'inclusion, la gouvernance collégiale, la culture démocratique, le travail en équipe, le soutien entre collègues, la liberté académique, la liberté d'opinion et d'expression, et l'autonomie professionnelle et pédagogique des enseignant-e-s et du personnel d'éducation en général.
35. Promouvoir l'attrait de la profession enseignante, où l'ensemble des personnels de l'éducation, quel que soit leur milieu culturel ou socio-économique, sont hautement motivés à accomplir leur tâche, où ils peuvent se développer et progresser sur le plan professionnel comme en termes de carrière, percevoir de meilleurs salaires et bénéficier de conditions de travail dignes et d'un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
36. Collaborer et se montrer solidaires avec les autres syndicats du secteur de l'éducation et du mouvement syndical mondial et coopérer avec les divers acteurs de l'éducation (ex. associations d'étudiant-e-s et de parents, communautés locales, ONG, etc.) afin de lutter contre les inégalités socio-économiques et les approches néolibérales et non démocratiques.
37. Assurer une culture de la démocratie et de l'égalité au sein des structures et des politiques syndicales, tout en veillant à respecter pleinement les différences nationales dans les cadres juridiques, les cultures, les structures, les traditions et les diverses approches.
38. Travailler à la croissance des syndicats au travers de la syndicalisation, du recrutement, du développement, de l'engagement et de la mobilisation de leurs membres issu-e-s de différents contextes et milieux, notamment les groupes sous-représentés. Cela implique d'attirer et syndicaliser de jeunes membres et d'encourager leur participation active au sein des syndicats de l'enseignement.

Confie au Comité du CSEE le mandat suivant :

39. Mettre en place un groupe de travail chargé de préparer une nouvelle version du document politique du CSEE sur l'éducation, afin de lancer une campagne pour renforcer le statut et l'attrait de la profession enseignante en vue d'une éducation équitable, inclusive et durable.